

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 décembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif, pour l'exercice 1998, du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 13 398 630 F. L'objectif de ce budget est d'aménager des terrains puis de les commercialiser. En application de la M14, les travaux sont traités comme une production stockée. Ils sont imputés en fonctionnement car ils ne contribuent pas à l'enrichissement direct du patrimoine communautaire. Parallèlement, ils doivent être enregistrés en classe de stocks, en investissement.

Les ventes de terrains aménagés sont également imputées en fonctionnement comme de la "production déstockée". En raison de la difficulté actuelle d'appréciation de la valeur des "stocks" constitués depuis l'origine, seuls les crédits relatifs aux travaux et aux ventes vous sont soumis pour l'ouverture de l'exercice 1998. Les écritures de régularisation au bilan vous seront proposées ultérieurement, par décision modificative.

Ce budget, géré hors taxes, retrace les seuls flux financiers des opérations d'aménagement en régie directe pour les travaux et les cessions et ne fait pas apparaître les frais financiers et de personnel, à la charge du budget principal.

- Budget primitif 1998 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Présentation générale (en F) - Tableau n° 1 -

Libellé	Dépenses	Recettes
investissement	169 530	169 530
fonctionnement	13 229 100	13 229 100
total du budget	13 398 630	13 398 630

En 1998, sept opérations reçoivent une dotation budgétaire. Deux opérations sont intégrées, à la suite de l'arrêt de leur développement par un aménageur externe : la ZAC "d'Yvours" à Irigny et à Pierre Bénite et celle "du Vieux Bourg" à Vénissieux.

Dans le secteur de Gerland, en raison de la décision d'abandonner la construction du bassin de plaisance, seule la maintenance des aménagements antérieurs est prévue. En recettes, la prévision correspond aux actes de cession à intervenir en 1998.

A Vénissieux, la ZAC "du Vieux Bourg" n'est concernée, en 1998, que par les acquisitions foncières.

Sur la ZAC "du Dauphiné" à Lyon 3°, les travaux de voirie sont évalués à 1,253 MF et les études à 0,290 MF.

Pour la ZAC "d'Yvours" à Irigny et à Pierre Bénite, les crédits correspondent à la dépollution des sols, hors l'emprise de l'extension de la station d'épuration, puisque les terrains ont été acquis par le budget de l'assainissement.

Pour la ZAC "de Saint Romain au Mont d'Or", les études s'élèvent à 0,525 MF, le solde des travaux en mandat à 0,126 MF et une participation aux équipements publics est à verser à la Commune pour un montant de 780 000 F.

- Budget primitif 1998 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Présentation par opérations (en F) - Tableau n° 2 -

Opérations	Dépenses		Recettes	
	1997	1998	1997	1998
Zac "du Chêne" à Bron	700 000	400 000	1 500 000	3 663 000
Zac "du Dauphiné" à Lyon 3°	300 000	1 543 000	43 100	3 850 000
Zac "du Bassin de Plaisance" à Lyon 7°	4 528 000	805 000	8 000 000	3 323 600
Zac "de Parilly" à Vénissieux	350 000			
Zac "Est" à Vaulx en Velin	50 000			892 500
Zac "de Saint Romain au Mont d'Or"		1 431 430		1 500 000
Zac "d'Yvours" à Irigny et Pierre Bénite		7 049 670		
Zac "du Vieux Bourg" à Vénissieux		2 000 000		
mouvements pour ordre	3 615 100	126 430		126 430
dépenses imprévues d'investissement		43 100		43 100
total du budget	9 543 100	13 398 630	9 543 100	13 398 630

B - Propose d'approuver le budget primitif 1998 des opérations d'urbanisme en régie directe, arrêté en dépenses et en recettes à 13 398 630 F, de décider le versement d'une participation à la commune de Saint Romain au Mont d'Or de 780 000 F et de préciser qu'à l'égard du comptable, les crédits sont exécutoires par madame le trésorier de la communauté urbaine de Lyon pour leurs montants par compte à deux chiffres en investissement et en fonctionnement ;

Vu le présent dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 1998 des opérations d'urbanisme en régie directe, arrêté en dépenses et en recettes à 13 398 630 F.

2° - Décide le versement d'une participation à la commune de Saint Romain au Mont d'Or de 780 000 F.

3° - Précise qu'à l'égard du comptable, les crédits sont exécutoires par madame le trésorier de la communauté urbaine de Lyon pour leurs montants par compte à deux chiffres en investissement et en fonctionnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,